**MODELE DE CONVENTION POUR DELIVRANCE DE TITRES INITIATION**

**ENTRE UN CLUB D’AVIRON ET UN CENTRE DE LOISIR AGRÉÉ**

***ARTICLE 1***

La présente convention est passée entre :

....................................................................................................................................

et le club de :

***ARTICLE 2***

La présente convention a pour objet de favoriser la découverte et la pratique de l'aviron dans le cadre des accueils en centre de loisirs.

***ARTICLE 3***

La présente convention entrera en vigueur le ....................... pour se terminer le .......................

***ARTICLE 4***

Les séances d’aviron auront lieu les jours suivants :

• ........................ de ........ heures à ........ heures.

• ........................ de ........ heures à ........ heures.

• ........................ de ........ heures à ........ heures.

…

Le respect de ces horaires est impératif.

***ARTICLE 5***

L’encadrement pédagogique de l’activité sera assuré par :

(qualité)

assisté éventuellement de :

Il est entendu que cette pratique doit se faire dans le respect des textes réglementaires ministériels, des règles de sécurité édictées par la Fédération Française d'Aviron et des consignes particulières propres au club d'accueil.

***ARTICLE 6***

La responsabilité civile du club est couverte par l'intermédiaire d'un contrat fédéral d’assurance, souscrit forfaitairement auprès de la MAIF pour l'ensemble des clubs de la FFA. L'assurance du matériel mis à disposition est souscrite par le club.

***ARTICLE 7***

Le directeur du centre de loisirs atteste que tous les jeunes participant à l'activité sont assurés et savent nager. L'assurance couvre la responsabilité civile des jeunes, ainsi que les dommages corporels pouvant survenir à l'occasion de la pratique de l'aviron.

***ARTICLE 8***

Le club accueille les jeunes dans ses locaux et met à disposition le matériel nécessaire à la pratique de l’activité.

***ARTICLE 10***

Les frais d'encadrement, d'utilisation du matériel et de sécurité s'élèvent à : ......................................... Euros.

***ARTICLE 11***

Le centre de loisirs fournit au club, dès la première séance, la liste des participants sur le formulaire fédéral. Le club, pour sa part, s'engage à expédier cette liste avec photocopie de la présente convention à la fédération pour l'établissement des titres initiation.

Fait à le .

**Le président du club :** **Le responsable du centre de loisirs :**

Nom : Nom :

Cachet et signature : Adresse :

Cachet et signature OBLIGATOIRES :